

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 123 Subvention (40 000 euros) et convention avec la Ligue de Paris de Tennis pour la saison sportive 2016-2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue de Paris de Tennis ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Ligue de Paris de Tennis, Route de l'Etoile (16^{ème}).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à la Ligue de Paris de Tennis (N°16657/2016_05777), pour la saison sportive 2016-2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001, mission 520 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO